

Arcanol MULTI3

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.04.2025, Révision 08.04.2025
Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 1 / 17

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entrepr

1.1 Identificateur de produit

Arcanol MULTI3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Lubrifiant

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Schaeffler Technologies AG & Co. KG
Georg-Schäfer-Str. 30
97421 Schweinfurt / ALLEMAGNE
Téléphone +49 (0)9721 91 - 0
Site internet www.schaeffler.com

Secteur informatif

Informations techniques

support.is@schaeffler.com

Fiche de Données de Sécurité

sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)

Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif

+49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

Arcanol MULTI3

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.04.2025, Révision 08.04.2025	Page 2 / 17
Version 12.0. Remplace la version: 11.0	

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger	Aucun
Mention d'avertissement	Aucun
Mentions de danger	Aucun
Conseils de prudence	Aucun
Caractéristique particulière	EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques	Réagit au contact avec agents d'oxydation.
Dangers pour la santé	Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.
Dangers pour l'environnement	Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.
Autres dangers	Aucun

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
0,1 - < 1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène
	CAS: 68411-46-1, EINECS/ELINCS: 270-128-1, Reg-No.: 01-2119491299-23-XXXX
	GHS/CLP: Repr. 2: H361f - Aquatic Chronic 3: H412

Arcanol MULTI3

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.04.2025, Révision 08.04.2025

Page 3 / 17

Version 12.0. Remplace la version: 11.0

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse stable aux alcools.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

Arcanol MULTI3

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.04.2025, Révision 08.04.2025
Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 4 / 17

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.
Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Arcanol MULTI3

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.04.2025, Révision 08.04.2025
Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 5 / 17

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

DNEL

Substance
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0,31 mg/m ³ (AF= 50)
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,44 mg/kg bw/d (AF= 200)
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0,08 mg/m ³ (AF= 100)
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,22 mg/kg bw/d (AF= 400)
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,05 mg/kg bw/d (AF= 4)

PNEC

Substance
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1
Eau douce, 33.8 µg/L
Eau de mer, 3.38 µg/L
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/L
Sédiment (Eau douce), 446 µg/kg sediment dw
Sédiment (Eau de mer), 44.6 µg/kg sediment dw
Sol, 17.6 mg/kg soil dw
Ingestion (alimentaire), 833 µg/kg food

Arcanol MULTI3

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.04.2025, Révision 08.04.2025
Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 6 / 17

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

En cas d'immersion:

> 0.4 mm; Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle

Vêtement de protection (EN 340)

Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

Aucun

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

Arcanol MULTI3

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.04.2025, Révision 08.04.2025 Version 12.0. Remplace la version: 11.0	Page 7 / 17
RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques	

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	solide
Forme	pâteux
Couleur	brun clair
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non applicable
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d' éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm³]	ca. 0,9 (DIN 51757) (25°C / 77,0°F)
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	NLGI 3
Densité de vapeur relative	non applicable
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation [°C]	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Non déterminé
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Point de goutte: 180°C

Arcanol MULTI3

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.04.2025, Révision 08.04.2025
Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 8 / 17

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation.

Possibilité de dégagement de vapeurs toxiques par chauffage à température supérieure à la température de décomposition.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7

10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Arcanol MULTI3

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.04.2025, Révision 08.04.2025 Version 12.0. Remplace la version: 11.0	Page 9 / 17
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques	

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	Substance
	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1
	LD50, oral, rat, >5000 mg/kg bw
	NOAEL, oral, rat, 25 mg/kg bw/day

Toxicité dermale aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	Substance
	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1
	LD50, dermique, rat, >2000 mg/kg bw

Toxicité aiguë par inhalation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Faible effet irritant.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité sur la reproduction En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Arcanol MULTI3

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.04.2025, Révision 08.04.2025	Page 10 / 17
Version 12.0. Remplace la version: 11.0	

- **Fécondité** Pas d'information disponible.

- **Développement**

	Substance
	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1
	NOAEL, parenteral, 75 mg/kg bw/d, OECD 422

Cancérogénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2 Autres informations Aucun

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

	Produit
	Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Substance
	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1
	LC50, (96h), poisson, 100 mg/L
	EC50, (48h), Invertebrates, 51 mg/L
	EC50, (72h), Invertebrates, 100 mg/L
	EL10, (21d), Invertebrates, 1.69 mg/L

Arcanol MULTI3

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.04.2025, Révision 08.04.2025
Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 11 / 17

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Comportement dans les stations d'épuration Pas d'information disponible.

Biodégradabilité Pas d'information disponible.

	Substance
	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1
	Le produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun

Arcanol MULTI3

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.04.2025, Révision 08.04.2025 Version 12.0. Remplace la version: 11.0	Page 12 / 17
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination	

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit	La directive 2011/65/CE [(UE) 2015/863] (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses est respectée. Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur. Consulter le fabricant pour le recyclage.
Catalogue européen des déchets (recommandé)	120112*
Emballage non nettoyé	
	Les emballages non contaminés peuvent être recyclés. Les emballages contaminés doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.
Catalogue européen des déchets (recommandé)	150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus 150102 150104

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

Arcanol MULTI3

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.04.2025, Révision 08.04.2025	Page 13 / 17
Version 12.0. Remplace la version: 11.0	

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport fluvial (ADN)	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport maritime selon IMDG	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Transport aérien selon IATA	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

Arcanol MULTI3

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.04.2025, Révision 08.04.2025 Version 12.0. Remplace la version: 11.0	Page 14 / 17
--	--------------

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Arcanol MULTI3

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.04.2025, Révision 08.04.2025 Version 12.0. Remplace la version: 11.0	Page 15 / 17
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation	

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 2024/573; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707
- Commentaire relatif aux composants	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- annexe XIV (REACH)	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- annexe XVII (REACH)	Le produit contient $\geq 0,1$ % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75 Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2025); IMDG-Code (2025, 42. Amdt.); IATA-DGR (2025)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Non
- VOC (2010/75/CE)	0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
--	---

Arcanol MULTI3

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.04.2025, Révision 08.04.2025
Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 16 / 17

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Arcanol MULTI3

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.04.2025, Révision 08.04.2025	Page 17 / 17
Version 12.0. Remplace la version: 11.0	

Positions modifiées 8.1, 8.2, 11.1, 11.2, 12.1, 12.2, 12.3, 12.4, 12.5, 12.6, 12.7